



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission de l'emploi et des affaires sociales*

---

**2010/2301(INI)**

3.5.2011

# **AMENDEMENT**

## **1 - 60**

**Projet d'avis**  
**Dirk Sterckx**  
(PE460.639v01-00)

sur l'Union européenne et la Chine: un déséquilibre commercial?  
(2010/2301(INI))

AM\865827FR.doc

PE464.737v01-00

**FR**

*Unie dans la diversité*

**FR**



**Amendement 1**  
**Sergio Gutiérrez Prieto**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*1 bis. considérant que la population de la Chine, soit 1,3 milliard d'habitants, représente une main-d'œuvre de 730 millions de personnes, ce qui constitue le plus grand défi mondial en termes d'emploi,*

Or. es

**Amendement 2**  
**Sergio Gutiérrez Prieto**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 1 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*1 ter. considérant qu'en dépit des taux de croissance élevés enregistrés en Chine depuis deux décennies, le taux de chômage a considérablement augmenté dans le pays,*

Or. es

**Amendement 3**  
**Jean Lambert**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 1 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***1 bis. considérant qu'il est manifeste que le contrôle de la chaîne d'approvisionnement ne fonctionne pas correctement; que des études récentes indiquent que les mécanismes de contrôle sont systématiquement contournés par les employeurs, par exemple en tenant une double comptabilité, en produisant de fausses fiches de salaires et en désignant de faux représentants syndicaux; que les autorités locales se montrent réticentes à contrôler les usines et reçoivent des gratifications en échange de l'absence de contrôles,***

Or. en

**Amendement 4  
Jean Lambert**

**Projet d'avis  
Paragraphe 1 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***1 ter. invite la Commission à intensifier le dialogue existant sur l'emploi et la politique sociale et à engager un dialogue structuré avec la Chine dans le cadre du dialogue économique et commercial de haut niveau;***

Or. en

**Amendement 5  
Mara Bizzotto**

**Projet d'avis  
Paragraphe 2**

*Projet d'avis*

2. constate une concurrence entre systèmes sociaux en raison de l'ouverture du marché mondial; relève ***une augmentation*** du travail ***informel dans les zones urbaines, ainsi que des violations des principes de travail décent, en dépit du cadre législatif en matière de conditions de travail;*** ***constate une amélioration de l'accès au marché du travail et une baisse du chômage rural à la suite de l'ouverture de l'économie chinoise;***

*Amendement*

2. constate une concurrence entre systèmes sociaux en raison de l'ouverture du marché mondial; relève ***dans l'économie chinoise la persistance de pratiques de concurrence déloyale qui sont fondées sur des abus en matière de droit du travail, de droits de l'homme, de l'enfance, des principes de respect de l'environnement et de la santé humaine;***

Or. it

**Amendement 6**  
**Roger Helmer**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 2**

*Projet d'avis*

2. constate une concurrence entre systèmes sociaux en raison de l'ouverture du marché mondial; relève une augmentation du travail informel dans les zones urbaines, ***ainsi que des violations des principes de travail décent, en dépit du cadre législatif en matière de conditions de travail;*** constate une amélioration de l'accès au marché du travail et une baisse du chômage rural à la suite de l'ouverture de l'économie chinoise;

*Amendement*

2. constate une concurrence entre systèmes sociaux en raison de l'ouverture du marché mondial; relève une augmentation du travail informel dans les zones urbaines; constate une amélioration de l'accès au marché du travail et une baisse du chômage rural à la suite de l'ouverture de l'économie chinoise;

Or. en

**Amendement 7**  
**Sergio Gutiérrez Prieto**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 2**

*Projet d'avis*

2. constate une concurrence entre systèmes sociaux en raison de l'ouverture du marché mondial; relève une augmentation du travail informel dans les zones urbaines, ainsi que des violations des principes de travail décent, en dépit du cadre législatif en matière de conditions de travail; constate ***une amélioration de l'accès au marché du travail et une baisse du chômage rural à la suite*** de l'ouverture de l'économie chinoise;

*Amendement*

2. constate une concurrence entre systèmes sociaux en raison de l'ouverture du marché mondial; relève une augmentation du travail informel dans les zones urbaines, ainsi que des violations des principes de travail décent, en dépit du cadre législatif en matière de conditions de travail; constate ***que malgré les bénéfices substantiels qui ont découlé*** de l'ouverture de l'économie chinoise, ***il convient de prêter davantage attention aux disparités qui se font jour entre les régions rurales et urbaines du pays; observe que cette situation accentue les inégalités en termes de revenu, d'accès à l'emploi, de protection sociale, de santé et d'éducation entre les habitants de ces deux zones, ce qui représente un immense défi pour la politique de cohésion du pays;***

Or. es

**Amendement 8**  
**Paul Murphy**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 2**

*Projet d'avis*

2. constate une concurrence entre systèmes sociaux en raison de l'ouverture du marché mondial; relève une augmentation du travail informel dans les zones urbaines, ainsi que des violations des principes de travail décent, en dépit du cadre législatif en matière de conditions de travail; constate ***une amélioration de l'accès au marché du travail et une baisse du chômage rural à la suite*** de l'ouverture de l'économie chinoise;

*Amendement*

2. constate une concurrence entre systèmes sociaux en raison de l'ouverture du marché mondial; relève une augmentation du travail informel dans les zones urbaines, ainsi que des violations des principes de travail décent, en dépit du cadre législatif en matière de conditions de travail; constate ***que*** l'ouverture de l'économie chinoise ***au capitalisme international a entraîné un déplacement massif de la richesse du travail vers le capital; relève que, entre 1983 et 2005, la part du PIB consacrée aux salaires est passée de 57 %***

*à 37 %, alors que la productivité du travail a augmenté de près de 10 % par an;*

Or. en

**Amendement 9**  
**Thomas Mann**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 2 – alinéa 1 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*insiste sur le fait que le respect des droits de l'homme doit constituer le fondement de la coopération économique entre l'Union et la Chine, en suscitant notamment le respect pour les salariés dans les entreprises;*

Or. de

**Amendement 10**  
**Thomas Mann**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 2 – alinéa 1 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*constate que les droits de l'homme sont encore insuffisamment respectés en Chine; estime qu'ils constituent cependant la base indispensable des relations stables entre travailleurs et employeurs;*

Or. de

**Amendement 11**  
**Thomas Mann**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 2 – alinéa 1 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***relève qu'en dépit de la ratification des conventions n° 138 et 182 de l'OIT, des lacunes subsistent concernant l'interdiction du travail des enfants;***

Or. de

**Amendement 12**  
**Franz Obermayr**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 2**

*Projet d'avis*

*Amendement*

2. constate une concurrence entre systèmes sociaux en raison de l'ouverture du marché mondial; relève une augmentation du travail informel dans les zones urbaines, ainsi que des violations des principes de travail décent, en dépit du cadre législatif en matière de conditions de travail; constate une amélioration de l'accès au marché du travail et une baisse du chômage rural à la suite de l'ouverture de l'économie chinoise;

2. constate une concurrence entre systèmes sociaux en raison de l'ouverture du marché mondial; relève ***avec surprise*** une augmentation du travail informel dans les zones urbaines, ainsi que des violations des principes de travail décent, en dépit du cadre législatif en matière de conditions de travail; constate une amélioration de l'accès au marché du travail et une baisse du chômage rural à la suite de l'ouverture de l'économie chinoise;

Or. de

**Amendement 13**  
**Rovana Plumb**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***2 bis. constate que les récentes années de forte croissance économique en Chine***



*n'ont pas profité de façon égale à toutes les classes de la population chinoise et que le fossé social entre les riches et les pauvres augmente graduellement;*

Or. en

**Amendement 14**  
**Philippe Boulland**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*2 bis. souhaite que la concurrence commerciale entre la Chine et l'Union européenne se fasse sur la base de règles établies, permettant une émulation respectueuse, ainsi que la stabilité et la valorisation des entreprises afin de ne pas aller à l'encontre des intérêts des travailleurs salariés;*

Or. fr

**Amendement 15**  
**Roger Helmer**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3**

*Projet d'avis*

*Amendement*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; se félicite des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; ***souligne l'importance d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi***

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; se félicite des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises;

*que d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale;*

Or. en

**Amendement 16**  
**Roger Helmer**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3**

*Projet d'avis*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; se félicite des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; souligne *l'importance d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi que d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale;*

*Amendement*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; se félicite des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; souligne *que la République populaire de Chine, en tant que nation souveraine, est parfaitement en droit de fixer ses propres normes et pratiques en matière d'emploi et de sécurité du travail;*

Or. en

**Amendement 17**  
**Roger Helmer**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3**

### *Projet d'avis*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur **et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales**; se félicite des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; souligne l'importance d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi que d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale;

### *Amendement*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur; se félicite des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; souligne l'importance d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi que d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale;

Or. en

## **Amendement 18** **Paul Murphy**

### **Projet d'avis** **Paragraphe 3**

### *Projet d'avis*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; **se félicite des efforts réalisés** dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; souligne l'importance d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi que d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale;

### *Amendement*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; **relève l'instauration de dispositions législatives** dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises **mais également le non-respect très répandu de ces règles et leur application laxiste par les autorités**; souligne l'importance d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi que d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail **par des syndicats véritablement indépendants et**

*démocratiques*; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale; *invite les entreprises ayant leur siège dans l'Union qui sont présentes en Chine à respecter intégralement les normes sociales minimales et à permettre dans le cadre de leur activité le fonctionnement de syndicats véritablement indépendants et démocratiques et dotés de droits de négociation effectifs*;

Or. en

**Amendement 19**  
**Sergio Gaetano Cofferati**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3**

*Projet d'avis*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; *se félicite* des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; souligne l'importance d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi que d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale;

*Amendement*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; *prend acte* des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises *mais estime que ces efforts sont encore tout à fait insuffisants*; souligne l'importance d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi que d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale; *estime nécessaire, dans toute accord commercial entre l'Union européenne et la Chine, la présence d'une clause explicite et contraignante qui impose aux parties le respect des droits fondamentaux de l'homme, des droits des salariés, tels que*

*définis par l'OIT, et de la liberté syndicale;*

Or. it

## **Amendement 20**

**Mara Bizzotto**

### **Projet d'avis**

#### **Paragraphe 3**

##### *Projet d'avis*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; *se félicite* des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; souligne l'importance *d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi que* d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale;

##### *Amendement*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; *espère un accroissement des efforts, pour le moment gravement insuffisants*, réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; souligne l'importance d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail; *réaffirme l'importance de la surveillance des pratiques de concurrence déloyale et du respect des normes de protection de la santé des consommateurs*; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale;

Or. it

## **Amendement 21**

**Thomas Mann**

### **Projet d'avis**

#### **Paragraphe 3**

##### *Projet d'avis*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine

##### *Amendement*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine

sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; se félicite des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; souligne l'importance d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi que d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale;

sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; se félicite des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; souligne l'importance d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi que d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail; ***met en avant à cet égard le projet de coopération pour la réforme de la sécurité sociale entre l'Union et la Chine, qui a pour but de permettre aux citoyens chinois l'accès à des assurances sociales adéquates et abordables***; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale;

Or. de

**Amendement 22**  
**Traian Ungureanu**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3**

*Projet d'avis*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; se félicite des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; souligne l'importance d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi que d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale;

*Amendement*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales, ***avec une attention particulière pour la législation existante en matière de droits de propriété intellectuelle***; se félicite des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; souligne l'importance d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi que d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail; insiste sur

l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale;

Or. en

**Amendement 23**  
**Franz Obermayr**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3**

*Projet d'avis*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; se félicite des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; souligne l'importance d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi que d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale;

*Amendement*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; se félicite des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; souligne **le caractère urgent et indispensable** d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi que d'un contrôle strict **et efficace** du respect de la législation relative aux conditions de travail; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale;

Or. de

**Amendement 24**  
**Thomas Mann**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3**

*Projet d'avis*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la

*Amendement*

3. souligne l'influence qu'exerce la Chine sur l'économie mondiale en tant que premier pays exportateur et la

responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; se félicite des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; souligne l'importance d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi que d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail et de la liberté syndicale;

responsabilité qui en découle en ce qui concerne le respect de normes sociales minimales; se félicite des efforts réalisés dans ce domaine par les autorités centrales et locales chinoises; souligne l'importance d'une législation complète en matière de sécurité sociale et de soins de santé, ainsi que d'un contrôle strict du respect de la législation relative aux conditions de travail; insiste sur l'importance du respect des règles de l'Organisation internationale du travail, **en particulier la sécurité et la santé sur le lieu de travail**, et de la liberté syndicale;

Or. de

**Amendement 25**  
**Thomas Mann**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3 – alinéa 1 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***constate que la Chine, en tant que membre de l'OMC, ne respecte pas suffisamment les principes et obligations prévus par le protocole d'adhésion, en particulier la protection du droit d'auteur et la prévention des restrictions aux exportations, ce qui entraîne une distorsion de la concurrence mondiale, avec des conséquences négatives au sein de l'Union;***

Or. de

**Amendement 26**  
**Thomas Mann**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3 – alinéa 1 bis (nouveau)**



*Projet d'avis*

*Amendement*

***juge que l'intensification du dialogue instauré en 2009 entre l'Union et la Chine, pour l'amélioration des conditions de travail et la réduction du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles, constitue une mesure essentielle;***

Or. de

**Amendement 27**

**Thomas Mann**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 3 – alinéa 1 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***souligne que, dans le cadre d'une coopération économique plus étroite entre la Chine et l'Union, la dimension du droit du travail doit occuper une place plus importante dans le dialogue sino-européen sur l'État de droit;***

Or. de

**Amendement 28**

**Jean Lambert**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 3 – alinéa 1 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***invite les représentants de l'Union dans le dialogue UE-Chine à souligner la nécessité d'un meilleur contrôle de la chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne les conditions de travail;***

**Amendement 29**  
**Sergio Gaetano Cofferati**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***3 bis. estime que l'OIT devrait être chargée de surveiller le respect effectif de ces droits;***

Or. it

**Amendement 30**  
**Sergio Gaetano Cofferati**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***3 ter. souligne que le non-respect des droits fondamentaux de l'homme, des droits des salariés, tels que définis par l'OIT, et de la liberté syndicale constitue d'abord une violation inacceptable des bases de la vie en société mais qu'il représente aussi une grave distorsion de la concurrence entre les entreprises qui opèrent dans des pays différents;***

Or. it

**Amendement 31**  
**Traian Ungureanu**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***3 bis. souligne l'importance des relations commerciales entre l'Union et la Chine et appelle au respect mutuel de la législation du travail, en insistant particulièrement sur la prévention du recours à des formes illégales d'utilisation des ressources humaines, telles que le travail des enfants ou la main d'oeuvre carcérale, entre autres; souligne l'importance de maintenir un niveau de concurrence équitable entre les deux entités, en évitant toute forme de dumping sur les prix dû à une main d'oeuvre meilleur marché et en assurant le respect de conditions de travail adéquates qui peuvent être obtenues en appliquant les règles et les procédures existantes établies par l'OIT et en s'engageant dans un partenariat commercial équitable;***

Or. en

**Amendement 32  
Traian Ungureanu**

**Projet d'avis  
Paragraphe 3 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***3 ter. se félicite des améliorations apportées par les autorités centrales et locales chinoises concernant l'amélioration des conditions de travail mais considère que de nouveaux efforts sont nécessaires pour améliorer la législation et demande la mise en oeuvre rapide des normes internationales du travail, afin de prévenir toute perturbation éventuelle des relations commerciales entre l'UE et la Chine à l'avenir;***

Or. en

**Amendement 33**  
**Roger Helmer**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***3 bis. considère que la commission de l'emploi et des affaires sociales peut suggérer à la République populaire de Chine, dans le cadre de son mandat, certains critères de sécurité au travail, sur la base de sa connaissance des normes internationales;***

Or. en

**Amendement 34**  
**Rovana Plumb**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***3 bis. demande une nouvelle amélioration de l'aide au développement fournie par l'Union, en particulier dans des domaines tels que l'emploi, la protection de la sécurité et de la santé au travail, l'éradication de la pauvreté, la santé publique et l'hygiène, l'éducation et l'amélioration des conditions de vie des enfants;***

Or. en

**Amendement 35**  
**Rovana Plumb**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***3 ter. souligne l'importance pour le commerce mondial de la poursuite de l'amélioration des ressources humaines chinoises; demande la mise en place d'un mécanisme de consultation général dans le domaine de l'éducation, afin de disposer d'un instrument adéquat pour renforcer la coopération universitaire, les échanges d'étudiants et la formation des enseignants; souligne la nécessité d'accroître la coopération dans le secteur de la santé, en particulier en partageant l'expérience en matière de contrôle du VIH/sida et d'autres maladies graves;***

Or. en

**Amendement 36  
Rovana Plumb**

**Projet d'avis  
Paragraphe 3 quater (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***3 quater. souligne l'importance d'un échange d'expérience et des meilleures pratiques dans le domaine des possibilités d'emploi, en matière de création d'emplois verts, lorsqu'il s'agit de l'impact économique, social et environnemental du changement climatique;***

Or. en

**Amendement 37  
Rovana Plumb**

**Projet d'avis  
Paragraphe 3 quinquies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***3 quinquies. demande le développement d'une coopération améliorée en matière d'emploi des immigrants légaux et de protection des droits et des intérêts des travailleurs migrants, et le renforcement de la coordination dans les questions internationales relatives à l'emploi;***

Or. en

**Amendement 38**

**Rovana Plumb**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 3 sexies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***3 sexies. demande d'oeuvrer davantage à améliorer la capacité du gouvernement et des organisations d'employeurs et de travailleurs à tenir compte de la dimension hommes-femmes, de façon à promouvoir efficacement l'égalité des sexes dans les politiques nationales en matière d'emploi;***

Or. en

**Amendement 39**

**Rovana Plumb**

**Projet d'avis**

**Paragraphe 3 septies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***3 septies. demande l'élaboration d'un cadre adéquat visant à renforcer la coopération entre les syndicats de l'Union et les syndicats chinois, qui constituera un***

*instrument approprié en vue d'améliorer les conditions de travail, d'échanger les bonnes pratiques dans ce domaine et d'assurer le respect des conventions de l'OIT;*

Or. en

**Amendement 40**  
**Rovana Plumb**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3 octies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*3 octies. demande à la Commission européenne d'intégrer dans les accords de libre-échange et les investissements la clause de responsabilité sociale des entreprises, afin de respecter les huit conventions fondamentales et les quatre conventions prioritaires de l'OIT;*

Or. en

**Amendement 41**  
**Rovana Plumb**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3 nonies (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*3 nonies. demande à la Commission européenne d'intégrer dans les accords de l'OMC une clause sociale conforme aux normes fondamentales du travail de l'OIT;*

Or. en

**Amendement 42**  
**Philippe Boulland**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***3 bis. souhaite un accroissement des échanges d'expériences et de bonnes pratiques, entre l'Union européenne et la Chine, tant sur le plan commercial que social;***

Or. fr

**Amendement 43**  
**Sergio Gutiérrez Prieto**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***3 bis. fait remarquer que, pour les autorités chinoises, l'un des défis majeurs sera de garantir le financement d'un système solide de sécurité sociale et de santé ainsi que de veiller au respect des normes internationales dans les politiques sociale et de l'emploi de telle sorte que toutes les provinces du pays en bénéficient de la même manière; souligne qu'il importe d'établir des mesures efficaces de redistribution entre les régions de façon à réduire les profondes inégalités actuelles et à assurer une croissance économique plus durable du pays;***

Or. es

**Amendement 44**  
**Gesine Meissner**



**Projet d'avis  
Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***3 bis. estime, étant donné que les citoyens européens attendent bien évidemment de leurs fournisseurs qu'ils respectent les accords internationaux conditionnant le système SPG+, qu'il est indispensable que la République populaire de Chine et ses entreprises sans exception intègrent ces accords comme une norme de leur travail quotidien et que la République populaire de Chine mette un terme à l'exportation vers l'Union de produits de la contrefaçon et du travail forcé;***

Or. de

**Amendement 45  
Roger Helmer**

**Projet d'avis  
Paragraphe 4**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***4. fait observer que la population chinoise vieillit et que la croissance apparemment illimitée de la main-d'œuvre disponible, surtout peu qualifiée, semble arriver à son terme; constate un déplacement du commerce depuis la Chine vers d'autres régions du Sud-Est asiatique en raison d'avantages potentiels sur le plan des coûts; demande donc à la Commission d'élaborer une politique européenne intégrée pour la région du Sud-Est asiatique;***

***supprimé***

Or. en

**Amendement 46**  
**Mara Bizzotto**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 4**

*Projet d'avis*

*4. fait observer que la population chinoise vieillit et que la croissance apparemment illimitée de la main-d'œuvre disponible, surtout peu qualifiée, semble arriver à son terme; constate un déplacement du commerce depuis la Chine vers d'autres régions du Sud-Est asiatique en raison d'avantages potentiels sur le plan des coûts; demande donc à la Commission d'élaborer une politique européenne intégrée pour la région du Sud-Est asiatique;*

*Amendement*

*supprimé*

Or. it

**Amendement 47**  
**Paul Murphy**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 4**

*Projet d'avis*

*4. fait observer que la population chinoise vieillit et que la croissance apparemment illimitée de la main-d'œuvre disponible, surtout peu qualifiée, semble arriver à son terme; constate un déplacement du commerce depuis la Chine vers d'autres régions du Sud-Est asiatique en raison d'avantages potentiels sur le plan des coûts; demande donc à la Commission d'élaborer une politique européenne intégrée pour la région du Sud-Est asiatique;*

*Amendement*

*4. fait observer que le régime chinois et les grandes sociétés multinationales établies en Chine utilisent la menace de la délocalisation dans d'autres pays pour s'efforcer de maintenir les salaires des travailleurs chinois à un niveau peu élevé; relève qu'en 2009 14,4 % des travailleurs ont subi un non-paiement de salaire;*

Or. en

**Amendement 48**  
**Thomas Mann**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 4 – alinéa 1 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*fait observer que la classe moyenne chinoise en développement devrait connaître un renforcement de la sensibilisation aux normes sociales, qui est aujourd'hui relativement peu marquée;*

Or. de

**Amendement 49**  
**Sergio Gutiérrez Prieto**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 4**

*Projet d'avis*

*Amendement*

4. fait observer que la population chinoise vieillit et que la croissance apparemment illimitée de la main-d'œuvre disponible, surtout peu qualifiée, semble arriver à son terme; constate un déplacement du commerce depuis la Chine vers d'autres régions du Sud-Est asiatique en raison d'avantages potentiels sur le plan des coûts; demande donc à la Commission d'élaborer une politique européenne intégrée pour la région du Sud-Est asiatique;

4. fait observer que la population chinoise vieillit et que la croissance apparemment illimitée de la main-d'œuvre disponible, surtout peu qualifiée, semble arriver à son terme; constate un déplacement du commerce depuis la Chine vers d'autres régions du Sud-Est asiatique en raison d'avantages potentiels sur le plan des coûts; demande donc à la Commission d'élaborer une politique européenne intégrée pour la région du Sud-Est asiatique, *qui empêche les multinationales européennes d'adopter un comportement socialement irresponsable dans lesdits pays;*

Or. es

**Amendement 50**  
**Paul Murphy**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5**

*Projet d'avis*

5. fait observer que *les investissements étrangers directs européens en Chine n'ont pas de conséquences négatives mesurables sur l'emploi en Europe mais ont au contraire un effet positif sur l'emploi dans les établissements européens des entreprises concernées.*

*Amendement*

5. fait observer que *les grandes entreprises ayant leur siège en Europe tentent d'utiliser les faibles salaires chinois pour faire pression sur les rémunérations et les conditions de travail des travailleurs européens dans une surenchère à la baisse; demande que le mouvement syndical international fasse preuve de solidarité à l'échelle mondiale et mène une action pour contrer cette tactique et lutter pour des rémunérations et des conditions de travail décentes pour tous les travailleurs;*

Or. en

**Amendement 51**  
**Mara Bizzotto**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5**

*Projet d'avis*

5. fait observer que les investissements étrangers directs européens en Chine *n'ont pas de conséquences négatives mesurables* sur l'emploi en *Europe mais ont au contraire un effet positif sur l'emploi dans les établissements européens des entreprises concernées.*

*Amendement*

5. fait observer que les investissements étrangers directs européens en Chine *sont en train de délocaliser la production manufacturière et d'affaiblir le tissu industriel en Europe, à seule fin de profiter des écarts dans le coût du travail, avec les répercussions qui s'ensuivent sur l'emploi; souligne en outre les effets négatifs des investissements directs chinois dans des pays tiers, notamment en Afrique;*

Or. it

**Amendement 52**  
**Jean Lambert**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5**

*Projet d'avis*

5. fait observer que les investissements étrangers directs européens en Chine ***n'ont pas*** de conséquences négatives mesurables sur l'emploi en Europe ***mais ont au contraire*** un effet positif sur l'emploi dans les établissements européens des entreprises concernées.

*Amendement*

5. fait observer que ***les analyses scientifiques diffèrent quant à l'impact des investissements étrangers directs européens en Chine sur l'emploi en Europe;***

***relève que certaines études indiquent qu'il pourrait ne pas y avoir de conséquences négatives mesurables sur l'emploi en Europe et que les investissements étrangers directs pourraient avoir, dans une certaine mesure, un effet positif sur l'emploi dans les établissements européens des entreprises concernées; prend note également des études qui mettent en lumière certains impacts négatifs sur l'emploi en Europe;***

***souligne que les délocalisations ne devraient pas être encouragées ou même soutenues financièrement par les entités publiques de l'Union.***

Or. en

**Amendement 53**  
**Sari Essayah**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5**

*Projet d'avis*

5. fait observer que les investissements étrangers directs européens en Chine ***n'ont pas de*** conséquences négatives ***mesurables***

*Amendement*

5. fait observer que les investissements étrangers directs européens en Chine ***peuvent avoir des*** conséquences négatives

sur l'emploi en Europe mais **ont au contraire** un effet positif sur l'emploi dans les établissements européens des entreprises concernées.

sur l'emploi en Europe mais **aussi, par ailleurs**, un effet positif sur l'emploi dans les établissements européens des entreprises concernées;

Or. fi

**Amendement 54**  
**Franz Obermayr**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5**

*Projet d'avis*

5. fait observer que les investissements étrangers directs européens en Chine n'ont pas de conséquences négatives **mesurables** sur l'emploi en Europe mais ont au contraire un effet positif sur l'emploi dans les établissements européens des entreprises concernées.

*Amendement*

5. fait observer que les investissements étrangers directs européens en Chine n'ont pas **toujours** de conséquences négatives sur l'emploi en Europe mais ont au contraire **parfois aussi** un effet positif sur l'emploi dans les établissements européens des entreprises concernées.

Or. de

**Amendement 55**  
**Marielle Gallo**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

**5 bis. considère que les importations des produits contrefaits en provenance de Chine non seulement posent des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs européens, mais présentent aussi des incidences néfastes sur l'emploi au sein de l'Union européenne.**

Or. fr

**Amendement 56**  
**Roger Helmer**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***5 bis. considère que la commission de l'emploi et des affaires sociales n'a pas le droit d'imposer ou de chercher à imposer à la République populaire de Chine des normes en matière d'emploi;***

Or. en

**Amendement 57**  
**Roger Helmer**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***5 ter. considère que les tentatives visant à imposer des normes sociales, de travail ou environnementales par des sanctions, des droits de douane ou d'autres moyens se heurteront vraisemblablement aux règles de l'OMC.***

Or. en

**Amendement 58**  
**Rovana Plumb**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

***5 bis. demande aux entreprises européennes actives en Chine d'appliquer***

*à l'égard de leurs travailleurs les normes internationales les plus élevées et les meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises.*

Or. en

**Amendement 59**  
**Paul Murphy**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*5 bis. exprime son soutien total aux travailleurs chinois dans leur lutte pour une rémunération et des conditions de travail décentes, ainsi que pour le droit à des syndicats indépendants sur le terrain, démocratiquement créés et contrôlés depuis la base par les travailleurs;*

Or. en

**Amendement 60**  
**Paul Murphy**

**Projet d'avis**  
**Paragraphe 5 ter (nouveau)**

*Projet d'avis*

*Amendement*

*5 ter. constate une augmentation de la répression exercée par le régime chinois en matière de droits de l'homme ces derniers mois, et notamment par l'emprisonnement et la persécution des syndicalistes.*

Or. en



